

*Tribunal
administratif
du travail*

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS

2026 – 2027

**Demandes de renseignements particuliers
du deuxième groupe d'opposition**



ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

#	Liste des questions
RP1	Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.
RP2	Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente?
RP3	Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives qui n'existaient pas l'année précédente?
RP4	Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.
RP5	Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année, incluant, pour chacun de ces concours : <ul style="list-style-type: none">- le nombre de postes offerts;- le nombre de postulants;- la date;- la nature (concours réservé ou non);- le taux de réussite;- la répartition par région administrative;- la date de la publication des résultats

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Fiche : RP1

Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par le ministère à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.

Aucune somme n'a été versée à titre de dommages-intérêts par le Tribunal entre le 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

SOURCE : Direction des services juridiques

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 24 mars 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Fiche : RP2

Estimation des dépenses budgétaires supplémentaires qui sont nécessaires pour que le ministère puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente?

Aucune dépense budgétaire supplémentaire n'est nécessaire pour que le Tribunal puisse couvrir le même niveau de service que l'année précédente.

SOURCE : Direction générale des services à l'organisation

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 23 mars 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Fiche : RP3

Argent neuf disponible pour de nouvelles initiatives qui n'existaient pas l'année précédente?

Budget 2026-2027

Aucune nouvelle initiative et aucune majoration budgétaire n'a été annoncée pour l'exercice 2026-2027.

SOURCE : Direction générale des services à l'organisation

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 24 mars 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Fiche : RP4

Nombre de postes ouverts et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.

Le Tribunal pourvoit l'ensemble des postes disponibles dans chacune des catégories d'emploi.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 24 mars 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Fiche : RP5

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année, incluant, pour chacun de ces concours :

- le nombre de postes offerts;
- le nombre de postulants;
- la date;
- la nature (concours réservé ou non);
- le taux de réussite;
- la répartition par région administrative;
- la date de la publication des résultats

La Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions est entrée en vigueur le 21 février 2022. Elle a profondément réformé la manière de pourvoir les emplois au recrutement et à la promotion dans la fonction publique, en remplaçant les processus de qualification par des processus de sélection.

Les processus de sélection permettent de pourvoir des emplois précis, tant au recrutement qu'à la promotion, plutôt que de constituer des banques de personnes qualifiées. Ils remplacent ainsi les appels de candidatures génériques par des offres d'emploi ciblées. Ce nouveau cadre permet aux ministères et organismes :

- de pourvoir leurs emplois en temps opportun ;
- d'assurer une meilleure adéquation entre le profil des personnes candidates et les exigences des emplois à pourvoir.

Contrairement aux processus de qualification, il n'existe plus de notion de « réussite » ou « d'échec » ; l'évaluation devient plutôt un outil d'aide à la décision. Par ailleurs, chaque ministère et organisme est désormais responsable de la tenue de ses processus de sélection, tant au recrutement qu'à la promotion.

Recrutement de personnes aptes à être nommées juges administratifs à temps plein

Un appel de candidatures en recrutement pour des postes de juge administratif à temps plein au Tribunal administratif du travail s'est tenu du 16 juin 2025 au 15 août 2025. 178 candidatures ont été reçues. De ce nombre, 27 candidats ont réussi toutes les étapes du processus, soit 15 %.

SOURCE : Direction des ressources humaines

COLLABORATION :

VALIDATION : Bureau de la présidente

DATE : 24 mars 2026